

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES**  
**PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS**

**DEC2021\_ 0086**

**DÉCISION**

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL DE LA VILLE DE NOISIEL**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire, ainsi que de divers textes, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2020\_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises, portant sur la procédure adaptée relative au marché public de travaux de gros entretien sur le patrimoine de la commune, passé à prix global et forfaitaire. Les travaux sont répartis en trois (3) lots, traités par marchés séparés et définis comme suit :

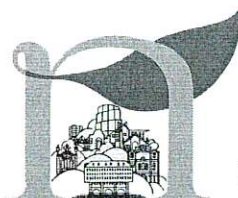
- Lot n° 1 : Réfection partielle de la toiture de la crèche collective du Lizard (partie OUEST) - travaux de couverture en acier et étanchéité
- Lot n° 2 : Réfection partielle de la toiture de la crèche collective du Lizard (partie OUEST) - travaux de menuiseries extérieures - remplacement de verrières
- Lot n° 3 : Réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la toiture de la grande salle du gymnase « COSEC »

Le lot n° 3 fait l'objet d'une tranche optionnelle : la dépose des couvertines et la mise en place de couvertines neuves,

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 18 mars 2021, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence n° 773799, et publié sur *Le Parisien* en ligne,

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère du prix pondéré à 60 %, le critère de la valeur technique pondérée à 30 % et le critère du délai pondéré à 10 %,

1/3



## VILLE DE NOISIEL

0086

*Suite de la décision DEC2021\_**Portant « Conclusion du marché public de travaux de gros entretien sur le patrimoine communal de la ville de Noisiel »*

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) plis ont été déposés dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au 15 avril 2021 à 12 h 00), que les cinq candidatures ont été admises, et que dès lors cinq offres ont été analysées,

**CONSIDÉRANT** qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, et suite aux négociations, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de EIF pour le lot n° 1, celle de FMD pour le lot n° 2 et celle de FRANCE ETANCHEITE pour le lot n° 3.

**CONSIDÉRANT** que la prestation relève de la classe d'achats « Travaux » et de l'opération « Marché de travaux de gros entretien » dont la valeur ne dépasse pas 5 350 000 euros HT,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec la société EIF, sise 145 avenue Paul-Vaillant-Couturier 93150 LE-BLANC-MESNIL, le marché public de travaux de gros entretien sur le patrimoine communal de la ville de Noisiel - Lot n° 1 : Réfection partielle de la toiture de la crèche collective du Lizard (partie OUEST) - travaux de couverture en acier et étanchéité, pour un prix global et forfaitaire de 75 529,00 € HT soit 90 634,80 € TTC.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

**ARTICLE 2 :** Il est conclu avec la société FMD, sise 19/29 rue de Seine 94400 VITRY-SUR-SEINE, le marché public de travaux de gros entretien sur le patrimoine communal de la ville de Noisiel - Lot n° 2 : Réfection partielle de la toiture de la crèche collective du Lizard (partie OUEST) - travaux de menuiseries extérieures - remplacement de verrières, pour un prix global et forfaitaire de 43 384,00 € HT soit 50 060,80 € TTC.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

**ARTICLE 3 :** Il est conclu avec la société FRANCE ETANCHEITE, sise 27 rue du 8-mai-1945 94470 BOISSY-SAINT-LEGER, le marché public de travaux de gros entretien sur le patrimoine communal de la ville de Noisiel - Lot n° 3 : Réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la toiture de la grande salle du gymnase « COSEC », pour un prix global et forfaitaire de 76 825,80 € HT soit 92 190,96 € TTC, décomposé en 71 492,60 € HT soit 85 791,12 € TTC pour la tranche ferme et 5 333,20 € HT soit 6 399,84 € TTC pour la tranche optionnelle.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

**ARTICLE 4 :** Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

**ARTICLE 5 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;
- Madame la Comptable publique du SGC de Chelles ;

2/3



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2021\_

0086

Portant « Conclusion du marché public de travaux de gros entretien sur le patrimoine communal de la ville de Noisiel »

- Madame le Directeur général des services de Noisiel ;
- au titulaire du marché,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 6 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 7 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 27 mai 2021



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	31 MAI 2021
Affiché en Mairie le	31 MAI 2021
Publié au RAA le	31 MAI 2021
<del>Notifié le</del>	

